

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

AVIS AU PUBLIC

Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Exploitation, par la « Société de traitement des ordures corses » (STOC), d'une installation de stockage de déchets non dangereux et ses installations annexes au lieu-dit « Sala »
(installation classée pour la protection de l'environnement)

Le préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que l'arrêté n° 2B-2017-08-23-001 du 23 août 2017 a complété les prescriptions de l'arrêté du 1^{er} août 2013 relatives à l'exploitation, par la SARL « Société de traitement des ordures corses » (STOC), d'une installation de stockage de déchets non dangereux et ses installations annexes au lieu-dit « Sala », sur le territoire de la commune de Prunelli di Fiumorbo.

Cet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de Prunelli di Fiumorbo, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

Cet avis est publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).